

### 1. Conditions pour l'organisation de collectes périodiques

- Les collectes périodiques sont organisées par les communes ou un mandataire de ces dernières.
- Elles s'adressent aux habitants (personnes privées) de la commune.
- Les communes donnent des informations concernant les autres possibilités de reprise offertes aux privés (p. ex. commerces et centres de collecte SENS).

### 2. Appareils électriques et électroniques SENS

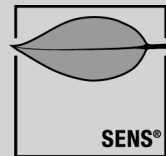
- Les appareils électriques et électroniques SENS pouvant être collectés et récupérés par le biais du système SENS sont les suivants (voir les listes d'appareils à l'adresse [www.sens.ch](http://www.sens.ch)):
  - Marchandises SENS au kg  
petits électroménagers, jouets, articles pour animaux de compagnie, outils électriques, articles de sport, app. de bricolage, jardinage et loisirs, luminaires
  - sources lumineuses linéaires et non linéaires
  - gros électroménagers, appareils de réfrigération ou à compresseur

### 3. Appareils électriques et électroniques SWICO

- Les appareils électriques et électroniques SWICO doivent être collectés séparément des autres (pour de plus amples informations, consulter le site [www.swico.ch](http://www.swico.ch)).
- Les appareils SWICO doivent être remis par le biais du système SWICO ([www.swico.ch](http://www.swico.ch)).

### 4. Annonce de la collecte

- Le formulaire «Annonce de collectes périodiques dans les communes» dûment complété doit être retourné à SENS au moins trois semaines avant la collecte.
- Le choix du récupérateur SENS est laissé aux communes (la liste des récupérateurs peut être consultée à l'adresse [www.sens.ch](http://www.sens.ch)).
- Le choix du transporteur est effectué par le récupérateur.



### 5. Livraison des palettes et des conteneurs

- Le transporteur désigné par le récupérateur livre les palettes et les conteneurs vides aux communes au moment voulu.

### 6. Collecte

- La remise d'appareils électriques et électroniques est gratuite pour les personnes privées.
- Les entreprises peuvent remettre de petites quantités d'appareils électriques et électroniques auprès du fabricant concerné ou auprès d'un centre de collecte SENS. Pour de grandes quantités, les entreprises peuvent émettre un ordre de reprise directement à SENS.
- Les appareils électriques et électroniques doivent être collectés dans des palettes Euro à 3 ou 4 cadres ou dans d'autres conteneurs selon les instructions du récupérateur.
- Les appareils électriques et électroniques doivent être couverts et conservés sous clé jusqu'à leur reprise.

### 7. Reprise des palettes et des conteneurs

- Les appareils collectés dans des palettes ou des conteneurs sont repris directement par le transporteur mandaté par le récupérateur, selon ce qui aura été convenu.